



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Demande d'admission au préscolaire (maternelle) pour la rentrée scolaire 2018

Rimouski, le 29 janvier 2018 – La commission scolaire des Phares vous annonce que la période d'inscription au préscolaire débutera dès la semaine prochaine.

Pour inscrire leur enfant à la maternelle, **les parents doivent se présenter à l'école de leur quartier entre le 6 et 16 février 2018.**

L'enfant doit avoir 5 ans **avant** le 1^{er} octobre 2018.

Si l'école de leur quartier offre les services d'une **maternelle 4 ans** ou encore du **programme Passe-Partout**, ils sont priés de demander l'admission au plus tard le **16 février 2018.**

Le certificat de naissance (grand format) de l'enfant est requis.

Pour obtenir des informations additionnelles, ils peuvent consulter le site internet de la Commission scolaire des Phares en allant au www.csphares.qc.ca, à la section « Parents/Élèves », ou communiquer avec la direction du Service des ressources éducatives de la Commission scolaire des Phares au 418 723-5927, poste 1120.

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.